

Webinaire appel à projets Aide sociale à l'enfance

7 octobre 2025 à 10 heures

Ordre du jour

Introduction

I. Bilan du premier appel à projets ASE

II. Perspectives

III. Présentation du nouvel appel à projets ASE

IV. Questions

Conclusion

Introduction

**Emmanuel RICHARD, Chef du pôle solidarités, Insertion
DREETS Hauts-de-France**

Emmanuel Richard – Chef du Pôle Solidarités et Insertion

- En poste à la DREETS Hauts-de-France depuis le 1er septembre 2025
- Ancien directeur départemental de l'Emploi, du Travail et des Solidarités du Nord (DDETS)
- Parcours ancré dans les politiques sociales, de l'emploi et de l'insertion
- Connaissance approfondie du Nord et des dynamiques partenariales locales
- Engagement fort pour la cohésion sociale et la continuité des parcours d'insertion

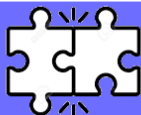


Loi Taquet

- Fin des **hôtels**
- Fin des **sorties sèches**
- **Autonomie**
- **Accompagnement obligatoire**
- **Logement**



7 février 2022
Promulgation
Loi Taquet



2022
Réflexion partagée



16 mars 2023
Lancement premier AAP
6 millions €

Le FSE+ : levier d'inclusion pour les jeunes de l'ASE



Renforcer l'insertion socio-professionnelle des jeunes accompagnés

Protection



Accompagnement



Insertion
professionnelle

- Le FSE+ soutient :

- 🧑‍🏫 Des dispositifs d'accompagnement spécialisés, mobilisant des experts pour bâtir des parcours individualisés.
- 🩺 Une prise en compte globale de la santé, du parcours et de l'histoire personnelle du jeune. ⚙️
- Une meilleure articulation avec les dispositifs de droit commun (emploi, logement, santé, formation).
- Enjeu central : faire passer les jeunes de la protection à la pleine autonomie.

« Si on ne fait pas cet accompagnement, on les retrouve trop souvent à l'hébergement d'urgence ou au RSA. »

Une mobilisation partagée pour répondre à une nouvelle obligation

- Dès 2022, une réflexion partenariale a été engagée pour répondre aux exigences de la loi Taquet.

✚ Premier appel à projets FSE+ ASE lancé le 16 mars 2023, doté de 5,9 millions d'euros.

Objectif : expérimenter, structurer et soutenir les dispositifs d'accompagnement des jeunes de l'ASE.

Complémentarité recherchée :

- entre les crédits FSE+,
- les financements du droit commun,
- et les actions des partenaires institutionnels et associatifs.

« Le FSE+ agit en appui, en complémentarité et en articulation avec les politiques de lutte contre la pauvreté. »

Présentation de Gwladys Pazze cheffe du service FSE de la DREETS Hauts-de-France

**Gwladys PAZZE, Cheffe du service Fonds social européen
DREETS Hauts-de-France**

Parcours de Gwladys PAZZE

- **Cheffe du service FSE** de la DREETS Hauts-de-France depuis le 1^{er} octobre
- **Spécialiste des fonds européens depuis 12 ans**, avec une solide expérience :
 - France Travail
 - Région et Département
- **Dont 4 années au Conseil départemental de Seine-et-Marne**
→ Engagement fort dans le financement des actions ASE via le FSE+
- Un parcours marqué par la gestion des fonds européens et l'accompagnement des politiques sociales.

Vision et orientations

- Conviction que le FSE+ constitue un levier majeur au service de l'insertion et de la cohésion sociale
- Volonté d'inscrire l'action du service FSE dans une logique de coopération, cohérence et confiance entre les acteurs
- Vision partenariale fondée sur la complémentarité entre l'État, les organismes intermédiaires, les départements et les structures associatives
- Priorité donnée à l'efficacité collective et à la consolidation des parcours d'insertion durable
- Engagement en faveur d'un pilotage clair, partagé et porteur de sens pour les équipes et les partenaires

Bilan du premier Appel à Projets ASE

**Marie-Laure TROUILLET, Responsable de mission
DREETS Hauts-de-France**

Trois axes pour accompagner les jeunes de l'ASE vers l'autonomie



- Un appel à projets construit en partenariat
- Lancement : mars 2023
- Co-construction avec les 5 Conseils départementaux des Hauts-de-France
- Chaque département a proposé une thématique spécifique, ensuite mutualisée et essaimée aux autres territoires
- Résultats :
 - ✓ 11 opérations conventionnées
 - + 8 dossiers réorientés vers l'appel global (Priorité 2)
 - 🎯 Aucun projet perdu

« Le FSE+ agit en appui, en complémentarité et en articulation avec les politiques de lutte contre la pauvreté. »

Axe 1 : Parcours pour les jeunes sortants d'ASE et MNA



Accompagner durablement la transition vers l'autonomie



- Accompagnement individualisé de longue durée, y compris après la sortie du dispositif ASE.
- Soutien dans toutes les dimensions de la vie du jeune :
🏠 logement • 💼 emploi • 🎓 formation • 🌐 ressources.
- Création d'un projet d'insertion global : social, professionnel et personnel.
- Outils concrets :
 - Fiche de prescription vers les partenaires de l'insertion,
 - Rencontres avec les acteurs du territoire,
 - Ateliers collectifs pour les plus jeunes.
- 📌 Publics : jeunes sortants de l'ASE à partir de 16 ans et MNA (Mineurs non accompagnés).

Axe 2 : Inclusion socio-professionnelle des jeunes de l'ASE



Renforcer les capacités à agir et à s'insérer durablement



- Actions menées au sein des MECS (Maisons d'Enfants à Caractère Social).
- Mise en place d'un accompagnement individuel, global et renforcé.
- Travail sur les savoir-être et le développement de l'autonomie.
- Approche en complémentarité des dispositifs d'insertion existants.



Levier d'action : lever les freins périphériques

- Accès aux droits
- Compétences numériques
- Maîtrise du français
- Mobilité et gestion du budget



Une offre flexible, adaptée, basée sur des supports d'activité variés.

Axe 3 : Expertise et orientation des jeunes en situation de handicap ou de maladie



Construire un parcours d'insertion adapté et soutenant



- Évaluer et diagnostiquer la situation du jeune et son projet professionnel.
- Analyser l'impact du handicap ou de la maladie sur le parcours d'insertion.
- Aider à identifier les stratégies compensatoires et à renforcer l'autonomie.
- Informer sur les droits, outils et dispositifs mobilisables.
- Élaborer un parcours d'insertion personnalisé, tenant compte des contraintes de santé.
- Suivi continu : restitution des préconisations, accompagnement de la mise en œuvre, ajustements au besoin.

 *Publics : jeunes en parcours ASE ou sortants de l'ASE en situation de handicap ou de maladie.*

Le projet DIVAAA

Dispositif d'**I**nsertion dans la **V**ie **A**ctive et d'**A**ccompagnement à l'**A**utonomie

Stephanie PRYZYBYLA, Directrice Adjointe
Association Départ Pupilles Enseignement Public Pas-de-Calais

CONTEXTE

Les jeunes sortants de l'aide sociale à l'enfance : chiffres alarmants

Selon le Ministère des Solidarités:

- ⇒ **25 % des 18-25 ans SDF sont d'anciens enfants de l'ASE**
- ⇒ **70 % des jeunes sortants n'ont ni diplôme, ni emploi, ni formation**

Sur le territoire montreuillois ternois:

- ⇒ **Territoires ruraux** où les jeunes majeurs se heurtent à une double peine : **le manque de logement adapté et une insertion sociale et professionnelle profondément fragilisée**

Les jeunes sortant de l'ASE témoignent :

« *une orientation souvent subie* »

« *d'un manque de soutien* »

« *le sentiment de ne pas être entendus, compris ou associés aux décisions* »

« Positionner le jeune au cœur de son parcours et le remobiliser en tant qu'acteur de son projet d'autonomie »

L'EQUIPE DU D.I.V.A.A.A



Responsable du Service
Educateur Spécialisé
Assistante de Service Social
Conseiller en Insertion Professionnelle

ACCOMPAGNEMENT



Pour quoi, pour qui ?

18 jeunes de 16 à 21 ans, confiés ou ayant été confiés à l'A.S.E,
qui rencontrent des difficultés d'insertion sociale et professionnelle,
et/ou qui souhaitent être accompagnés dans leurs démarches.

ACCOMPAGNEMENT de PROXIMITE

INDIVIDUEL

- Adaptable
- Flexible
- Réactif
- 1 Jeune = 1 Référent
(Personne ressource)

MOBILE

- Lieu de vie
- Démarches
- Besoins liés
aux projets

MOBILISABLE

- Semaine
- Soirée
- Week-End

L'équipe peut être contactée directement par le jeune
sur les portables ou la ligne directe du service, ou par courriels.

L'APPUI FINANCIER du FSE + permet :

- de recruter 3 professionnels aux fonctions complémentaires (assistante sociale, CIP, éducateur)
- Le déploiement de moyens matériels adaptés aux besoins du dispositif (3 véhicules, 3 téléphones professionnels, 3 ordinateurs ainsi que l'équipement complet du bureau professionnel);
- Un budget de fonctionnement afin de mettre en place des actions collectives et individuelles;
- Le financement partiel d'un logement transitoire, ses charges courantes et son équipement (possibilité de poursuivre nos recherches sur un second logement)

Ces moyens alloués permettent :

La proximité
L'adaptabilité
La réactivité
La disponibilité

Participation
régulières aux
actions du
territoire

Rechercher et
innover des solutions
adaptés aux réalités
du territoire.

Des alternatives
concrètes..
Sur le volet
logement, emploi,
lien social, mobilité

PHOTOS - TEMOIGNAGES

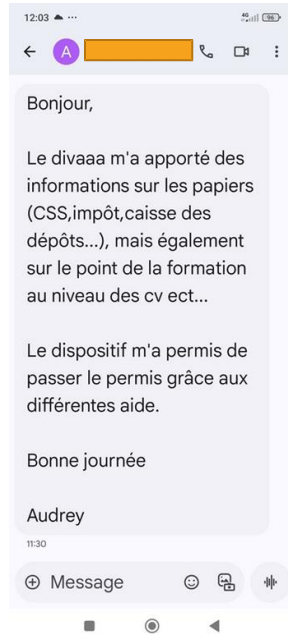
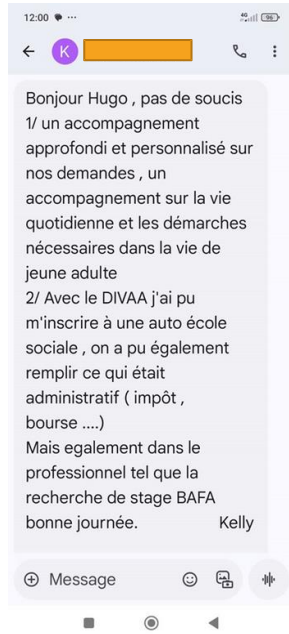


Atelier sophrologie

L'accompagnement DIVAAA vient tout juste de débiter pour moi, mais je peux déjà dire qu'il m'apporte un vrai cadre pour avancer plus sereinement dans mon projet professionnel.

Je ressens déjà une motivation nouvelle et je suis impatiente de voir les résultats concrets que ce programme va me permettre d'atteindre.

Merci à l'équipe pour l'accueil et l'écoute bienveillante.



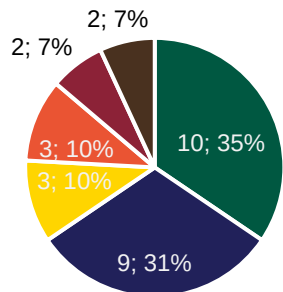
Don de tablettes



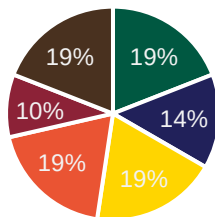
Randonnée avec partenaires

Dispositif d'Insertion dans la Vie Active et d'Accompagnement à l'Autonomie

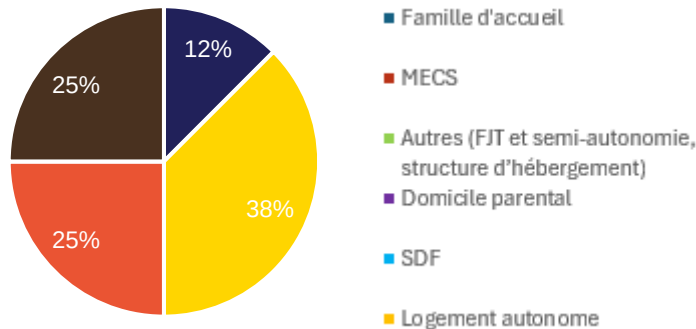
Domiciliation des 29 participants à l'entrée



Domiciliation des 29 participants au 07.10.2025



Domiciliation pour les sortants (8 participants)



Situation du participant	Entrée	07.10.2025	Sortie (8 participants)
Emploi	0	0	1
Etudes/ études supérieures	19	7	4
Apprentissage	9	8	0
Orientation vers dispositifs de droit commun	1	6	0
Service civique	0	0	1
Epile, Emmaus (insertion par l'emploi)	0	0	2
TOTAL	29	21	8

Mobilité	Entrée	07.10.2025
Inscription permis de conduire	5	15

L'inscription n'est pas effective pour tous (9) par manque d'aides financières (Financement SLAI car mineur), justificatifs nécessaires) et des profils à double vulnérabilité nécessitant un permis adapté.

EOS Jeunes IPSHO

**Sylvia MELE, Conseillère en bilan
IPSHO**

IPSHO

ACCOMPAGNEMENT • EMPLOI • MAINTIEN

EOS JEUNES^S

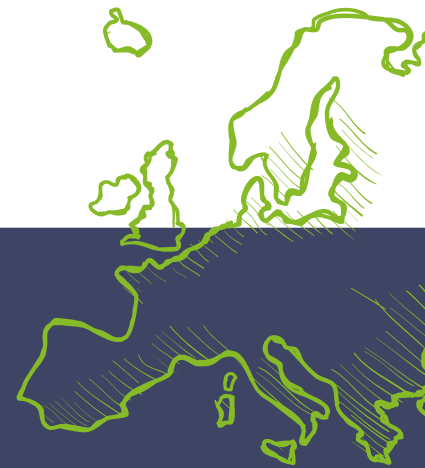
IPSHO et EOS Jeunes en quelques dates

- Créé dans le département de l'Oise en 2006
- Pour les jeunes de 16 à 25 ans en situation de handicap ou avec un problème de santé.
- De 2006 à 2012 : une centaine de jeunes accompagnés par an
- 2018 Appel à projet financé par le FSE et le Département
- 2024 financements du département
- 2023, appel à projet de la DREETS FSE pour les jeunes de l'ASE âgés de 16 à 21 ans, avec une réponse positive pour l'accompagnement de 63 situations
- 2024 nouvel appel à projet du Conseil Départemental 60 : nouvelle convention pour les 4 prochaines années



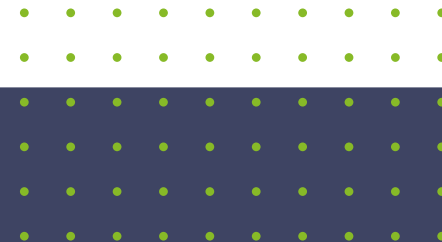
Premier bilan du marché DREETS

- 17 jeunes accompagnés
- d'autres problématiques urgentes à régler
- des changements de lieux de vie
- le changement d'éducateur référent et la connaissance du parcours du jeune
- pas le réflexe de nous contacter



Quelques avancées :

- permanences dans les locaux du groupe SOS
- identification des autres structures ou relais
- Travail de proximité avec les Missions Locales





Exemples de situations rencontrées ...



Financement des MECS du Pas-de-Calais

David TIXIER, Chargé de mission FSE
Conseil départemental du Pas-de-Calais

Appui du FSE+ et accompagnement renforcé

Un soutien décisif : le FSE+ renforce l'accompagnement des jeunes de plus de 16 ans en MECS

Un suivi individualisé :

→ Recrutement de conseillers en insertion socio-professionnelle, présents dans les établissements

→ Entretiens réguliers pour identifier les besoins et construire un projet adapté

Un accompagnement prolongé : jusqu'à 21 ans pour prévenir les ruptures et éviter les sorties sèches

Ateliers collectifs variés :

Santé, numérique, sport, culture, citoyenneté, rédaction de CV, préparation aux entretiens

Trois leviers essentiels :

- Consolider les savoirs fondamentaux (lecture, écriture, calcul)
- Favoriser l'autonomie quotidienne (logement, santé, mobilité, gestion administrative)
- Renforcer l'insertion professionnelle (stages, immersions, réseau)

Un partenariat élargi :

- missions locales, Pôle emploi, coachs ASE et acteurs de l'insertion
- un écosystème cohérent au service des jeunes.

Objectifs atteints dès la première année :

- Aider chaque jeune à définir un projet professionnel réaliste
- L'accompagner dans la mise en œuvre de ce parcours
- Le sensibiliser au monde de l'entreprise

Des jeunes mieux armés :

- Plus confiants, plus autonomes, plus compétents
- Des perspectives durables d'insertion

Une valeur ajoutée européenne :

le financement FSE transforme l'accompagnement ASE en véritable tremplin vers l'avenir.

Jeunes en situations complexes dans l'Oise

**Alexandra BOUVIER-GALLAY, Chargée de mission FSE
Conseil départemental de l'Oise**

Deux cellules FSE+ au service des jeunes les plus vulnérables



- **Deux dispositifs cofinancés par le FSE+ (2024–2025)** au service de l'insertion et de la prévention des ruptures.
- 1. **Cellule MNA et jeunes majeurs ex-MNA**
 - Public : jeunes de 16–18 ans
 - Objectif : renforcer l'accompagnement vers **l'insertion sociale et professionnelle durable**
 - Cible : 200 jeunes
- 2. **Cellule ASE – situations complexes**
 - Public : jeunes de 16–21 ans, **cumulant plusieurs fragilités** (handicap, maladie, troubles psychiques ou du comportement)
 - Objectif : **accompagnement pluridisciplinaire**, soutien des jeunes et des professionnels pour **prévenir les ruptures de parcours**

Deux cellules FSE+ au service des jeunes les plus vulnérables



- **Cellule MNA et jeunes majeurs :**
 - 330 jeunes accompagnés, soit 165 % de l'objectif initial atteint
 - Tous ont signé un Contrat Jeune Majeur (CJM)**→ Impact : accompagnement renforcé et formalisation systématique des parcours.**
- **Cellule ASE – situations complexes :**
 - 14 jeunes accompagnés (16–21 ans)
 - Intervention directe auprès des jeunes et des professionnels des lieux d'accueil**→ Impact : approche innovante centrée sur la prévention des ruptures et la création de solutions adaptées.**

Vision stratégique interdépartementale sur l'actualité ASE

Alexandra WIEREZ, Directrice enfance, famille, jeunesse
Conseil départemental du Nord

Un contexte sous tension : hausse des besoins et des coûts



- **Évolutions nationales (2016–2023 – IGAS / DREES) :**
 - **+16 % de mesures de protection (400 000)**
 - **+33 % d'enfants accueillis (204 000)+68 % de jeunes majeurs pris en charge (32 000)**
 - **+148 % de mineurs non accompagnés (MNA)**
 - **+39 % de dépenses consacrées à la protection de l'enfance**

Des publics de plus en plus fragiles : jeunes majeurs, MNA, jeunes en situation de handicap, jeunes parents.

Des inégalités territoriales fortes dans les Hauts-de-France



- **Des taux de placement supérieurs à la moyenne nationale dans 4 départements sur 5 :**
 - 2 à 3 % des moins de 21 ans protégés contre 1,3 % au niveau national.
 - Nord : de 2 % dans la métropole à 4 % dans le sud du département.
- **Seul l'Oise est en dessous de la moyenne nationale.**

Ces écarts traduisent des situations sociales très contrastées et une forte sollicitation des dispositifs départementaux.

Adapter, accompagner, soutenir : un enjeu partagé



- **Mobilisation des Départements et de l'État pour adapter les politiques publiques (lois 2016 et 2022).**
- **Enjeu : mieux accompagner la sortie du dispositif ASE et prévenir les ruptures.**
- **Le FSE+ et la Stratégie Pauvreté ont permis :**
 - des expérimentations et nouveaux partenariats,
 - un renforcement des accompagnements,
 - le maintien du lien après la sortie (notamment pour les MNA).
- **Mais des freins persistent : logement, ressources, santé.**
- **Nécessité d'un soutien financier et partenarial renforcé de l'État et du FSE.**

II. Perspectives

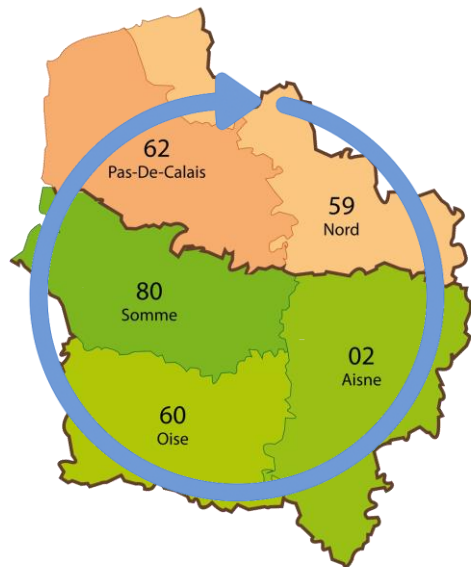
Regard du commissaire à la lutte contre la pauvreté

Serge BOUFFANGE, Commissaire à la lutte contre la pauvreté
Préfecture de région Hauts-de-France

II. Perspectives

Un appel à projets né d'un besoin de continuité et d'action concrète

Le premier appel à projets FSE+ a été conçu pour assurer la continuité entre deux étapes majeures de la stratégie nationale de lutte contre la pauvreté.



- Né dans l'entre-deux de la stratégie nationale et du Pacte des solidarités.
- Objectif initial : éviter un "trou d'air" pour les conseils départementaux.
- Logique : apporter du "carburant" pour maintenir la dynamique d'accompagnement social.
- Travail collectif interdépartemental reconnu pour son efficacité et sa cohérence.

II. Perspectives

Des solutions régionales issues d'un travail commun

La coordination interdépartementale a permis d'obtenir des solutions adaptées localement et cohérentes à l'échelle régionale.



- Approches communes mais ancrées dans les besoins spécifiques de chaque territoire.
- Échanges et synergies entre les acteurs départementaux et régionaux.
- Capitalisation des retours d'expérience et identification des leviers d'amélioration.
- Une base solide pour le futur appel à projets.

II. Perspectives

Des contraintes budgétaires accrues, des besoins constants

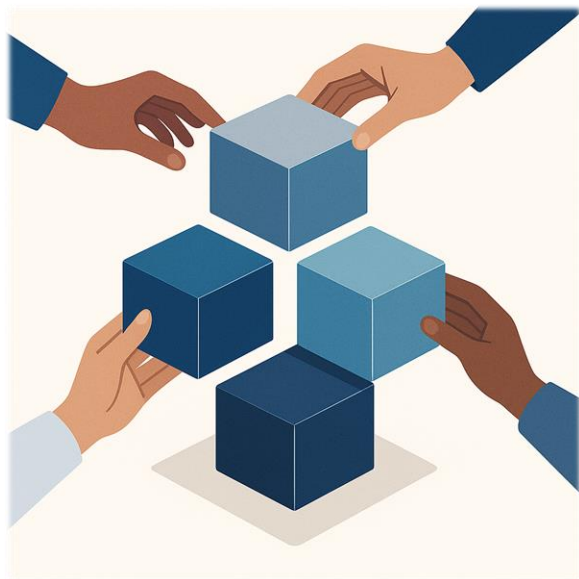
Le contexte financier se durcit, mais la pertinence de l'action FSE+ demeure essentielle pour soutenir les jeunes de l'ASE et les politiques sociales locales.

- Contraintes sur les finances publiques (État et Départements).
- Importance d'actualiser les besoins interdépartementaux.
- Des compétences distinctes mais complémentaires :
 - CD en tant que collectivités de plein exercice ;
 - CD en tant qu'organismes intermédiaires du FSE+ (Priorité 1).

II. Perspectives

Mieux articuler les financements et les champs d'action

Pour plus d'efficacité, les actions doivent être positionnées au bon niveau et reliées aux bons vecteurs de financement.



- **Distinguer les mesures :**
 - relevant du FSE+ pur,
 - et celles intégrées dans les contractualisations État-Départements.
- **Contractualisations Etat – Départements à considérer :**
 - Protection de l'enfance,
 - Insertion et emploi,
 - Contrat local des solidarités
- **Objectif : une vision d'ensemble cohérente, lisible et efficace.**

II. Perspectives

Consolider, valoriser et préparer la suite

La nouvelle étape doit combiner évaluation, visibilité et mise en cohérence des leviers d'action.



- **Trois chantiers prioritaires :**
 1. Actualiser les besoins à l'échelle régionale.
 2. Produire un retour réflexif et synthétique sur les résultats.
 3. Articuler clairement les actions et les financements.
- **Nécessité d'une communication renforcée :**
 - Valoriser les réussites locales auprès du grand public.
 - Donner à voir les résultats concrets du FSE+.
 - Impliquer les services communication des CD, de la DREETS et des préfectures.
- **Enjeu : montrer l'intérêt citoyen et politique du FSE+ à l'approche des échéances électorales.**

II. Perspectives

La mobilité, un levier de développement

Vincent TUPINIER, Chargé de mission FSE
Conseil départemental du Pas-de-Calais

La mobilité : Un levier d'émancipation et d'égalité – Une réflexion du Conseil départemental du Pas-de-Calais



- Faire de la mobilité un outil de développement personnel et citoyen
- Favoriser l'ouverture, la confiance en soi et l'autonomie
- Toucher les publics les plus fragiles :
 - Jeunes de l'Aide sociale à l'enfance (ASE)
 - Jeunes des quartiers prioritaires
 - Jeunes des territoires ruraux isolés
- Objectif : créer des perspectives de vie, d'apprentissage et d'engagement

Des projets conçus par et pour les jeunes



- **Les jeunes au cœur du projet : ils définissent le besoin, la destination et les objectifs**
 - **Implication à chaque étape :**
 - Choix et justification du projet
 - Autofinancement et recherche de partenaires
 - Rédaction, évaluation et restitution
 - **Approche participative favorisant la prise d'initiative et la responsabilisation**
- ➡ **Un moyen concret d'agir sur l'éducation, l'égalité, l'inclusion et l'environnement**

Des formes variées, un ancrage collectif



Une mobilité européenne ou internationale

- Rattachée à un futur AAP de la DREETS

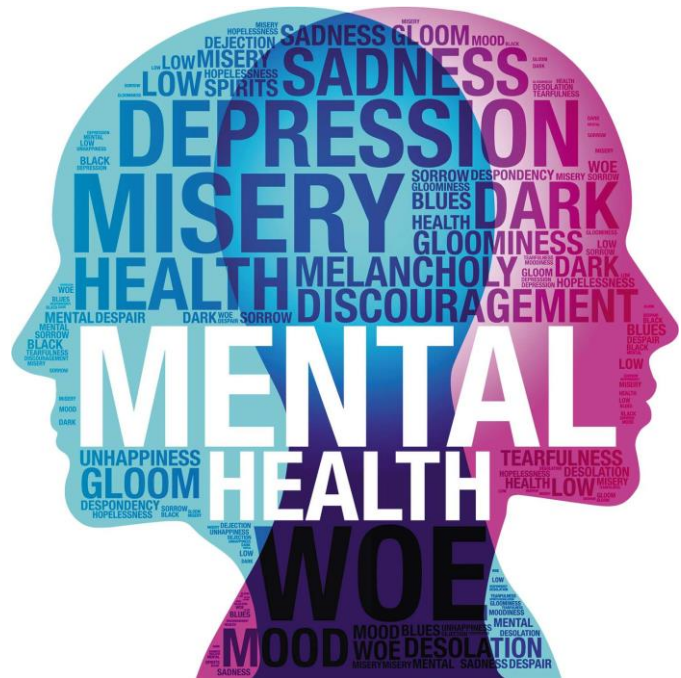
Des porteurs potentiels : MECS, centres sociaux, missions locales, associations jeunesse

Le FSE+ peut en faire un levier d'inclusion et de cohésion territoriale

Des contours encore à définir avec les équipes de la DREETS

Santé mentale et soutien

Alexandra WIEREZ, Directrice enfance, famille, jeunesse
Conseil départemental du Nord



- **1 jeune sur 4 de 16 à 25 ans touché par la dépression (Institut Montaigne & Mutualité française, 2025)**
- **14 % se déclarent en mauvaise santé mentale**
- **Forte corrélation entre précarité et troubles psychiques :**
 - **47 % des jeunes en grande précarité souffrent de dépression**
 - **Contre 16 % chez les jeunes sans difficulté économique**
- **Les zones urbaines et certaines régions plus touchées, notamment les Hauts-de-France :**
 - **25 % des jeunes concernés par la dépression**
 - **66 % seulement s'estime en bonne santé mentale**

Des freins majeurs à l'insertion sociale et professionnelle



- Impact sur la motivation, la concentration et la capacité à se mobiliser
- Conséquences physiques : fatigue, tristesse, perte d'appétit
- Risques d'isolement et de rupture de parcours
- Les jeunes de l'Aide Sociale à l'Enfance (ASE) particulièrement vulnérables :
 - Faible soutien familial/social
 - Antécédents de maltraitements et de psychotrauma complexe
 - Fragilités qui compromettent la stabilité et la durabilité de l'insertion

Une orientation stratégique pour le FSE+



- **Ouvrir l'appel à projets FSE+ à la thématique de la santé mentale des jeunes**
- **Renforcer les dispositifs existants dans les territoires :**
 - Consultations de psychotrauma
 - Psychologues des Maisons des Adolescents & interventions « hors les murs »
 - Psychologues de rue, prévention spécialisée
 - Groupes de pairs, soutien collectif, prévention santé des jeunes étrangers

II. Perspectives

Prise de parole du commissaire à la lutte contre la pauvreté

Serge BOUFFANGE, Commissaire à la lutte contre la pauvreté
Préfecture de région Hauts-de-France

II. Perspectives

Santé mentale : une obligation durable, un défi collectif

Un enjeu national sans plan d'accompagnement

- La santé mentale a été érigée en cause nationale, mais sans grands financements liés.
- Les besoins demeurent considérables, avec une pénurie de professionnels.
- C'est une obligation à long terme : un champ à investir dès maintenant.

Un sujet complexe mais incontournable

- Les situations rencontrées dans l'ASE le prouvent : « Intégrer la santé mentale, c'est essentiel. »
- Nécessité d'un travail transversal entre santé, insertion et protection de l'enfance.
- Un chantier de fond, qui demande du temps et de la continuité.

II. Perspectives

Mobilités : un sujet déjà dense, à mieux articuler

Constat : une offre riche mais fragmentée

- **Multiplicité d'initiatives :**
 - mobilité solidaire,
 - mobilité inclusive,
 - dispositifs portés par collectivités, associations et financeurs multiples.
- **Résultat : dispositifs segmentés, parfois chevauchants ou redondants.**
- **Difficile d'évaluer l'efficacité et l'impact réel de l'ensemble.**

Une piste à creuser

- **Mieux articuler les dispositifs existants, sur la base des compétences légales en prenant comme socle les plans d'action des mobilités solidaires, à l'échelle des 10 bassins de mobilité de la région.**
- **Identifier les manques réels pour les jeunes sortants de l'ASE,**
- **Éviter la dispersion des financements.**

II. Perspectives

Vers une meilleure coordination territoriale

Un besoin de cohérence entre les acteurs

- **Plusieurs niveaux interviennent :**
 - Commune / CCAS → aides de proximité
 - Intercommunalité → plans de mobilité
 - Département → compétence sur la mobilité solidaire
- **Nécessité d'une coordination claire, apportée en Hauts-de-France par l'initiative d'élaboration des PAMS et COMs prise par la Région avec cofinancement Etat (lutte contre la pauvreté).**

Un manque à combler : la vision d'ensemble

- **Pas d'observatoire régional recensant les dispositifs de mobilité solidaire.**
- **Opportunité : créer une cartographie régionale des solutions pour publics vulnérables.**
- **Travailler avec les services départementaux compétents pour mieux cibler les besoins des jeunes ASE.**

Caractéristiques de l'AAP ASE

Marie-Laure TROUILLET, Responsable de mission
Service Fonds social européen

Une continuité renforcée



Pérenniser et affiner les actions efficaces

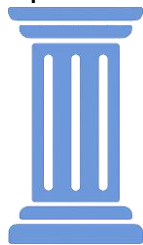
Le nouvel appel à projets s'inscrit dans la continuité du premier.

Il s'appuie sur les trois grandes actions déjà mises en œuvre, dont les résultats ont confirmé la pertinence et l'efficacité.

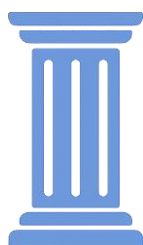
Ces actions seront pérennisées, ajustées et enrichies grâce :

- Aux bilans qualitatifs et quantitatifs transmis par les porteurs de projets,
- Aux retours d'expérience partagés lors de ce webinaire,
- Aux enseignements tirés des évaluations menées sur le terrain.

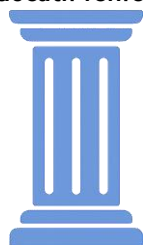
Soutien à l'insertion
socio-professionnelle



Suivi individualisé
post-sortie ASE



Accompagnement
éducatif renforcé



Le nouvel appel à projets est une évolution. L'objectif est d'ancrer les réussites, d'ajuster les dispositifs aux besoins observés et de renforcer la cohérence d'ensemble au service des jeunes sortants de l'ASE.

Il s'agit d'une démarche d'amélioration continue, fondée sur :

- La capitalisation des expériences réussies,
- La mutualisation des pratiques entre porteurs,
- Et la volonté collective de consolider l'efficacité des parcours d'insertion.

« Ce second appel s'appuie sur ce qui a fait ses preuves, pour aller plus loin encore dans l'accompagnement vers l'autonomie. »



Caractéristiques techniques

Priorité :

Priorité 2 – objectif spécifique A : améliorer l'accès à l'emploi et aux mesures d'activation de tous les demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, en particulier par la mise en œuvre de la garantie pour la jeunesse, des chômeurs de longue durée et des groupes défavorisés sur le marché du travail, et des personnes inactives, ainsi que par la promotion de l'emploi indépendant et de l'économie sociale

Montant FSE+ : 7M€

Taux d'intervention: 60% maximum

Durée minimum et maximum des opérations : de 12 à 48 mois

Deux forfaits proposés :

→ taux forfaitaire de 40% des dépenses de personnel (au réel) pour calculer les coûts restants

→ taux forfaitaire de 15% des dépenses de personnel pour calculer les dépenses indirectes.

Nouvelles thématiques intégrées : santé mentale et mobilité



Mieux prendre en compte les fragilités psychologiques dans les parcours d'insertion.

Santé mentale

- Développer une **écoute et un repérage précoces** des troubles psychiques,
- **Former les équipes éducatives et d'insertion** à la détection et à l'orientation,
- Renforcer la **coopération entre services ASE, santé, médico-social et insertion**,
- Promouvoir un **accompagnement global** prenant en compte les dimensions émotionnelles et sociales.



Des parcours plus stables, mieux sécurisés, et favorisant la reprise de confiance des jeunes.



Lever les freins matériels et géographiques à l'autonomie.

Mobilité

- Faciliter l'**accès au permis de conduire** ou à des solutions de transport adaptées,
- Promouvoir la **mobilité douce et inclusive** (vélos, covoiturage, mobilité solidaire),
- Soutenir la **mobilité résidentielle** : hébergement temporaire, logements tremplins,
- Encourager les **expérimentations territoriales** (partenariats, plateformes mobilité, aides locales).



Des jeunes plus autonomes dans leurs déplacements, leur formation et leur insertion professionnelle.

Logique d'intervention attendue

- Le FSE+ intervient en cofinancement d'opérations, pas pour soutenir le fonctionnement des structures.
→ Il s'agit de projets à durée déterminée, répondant à des objectifs précis, mesurables et évaluable.
- Les projets doivent s'inscrire dans une logique de parcours global, et non sous forme de modules ou d'actions isolées.
→ Exemple : un volet « santé mentale » ne doit pas être conçu comme un complément d'un autre dispositif, mais comme une composante intégrée d'un parcours d'accompagnement cohérent.
- L'objectif du FSE+ est de soutenir, structurer et mettre en visibilité des expérimentations réussies, afin de leur donner une assise durable et de favoriser la recherche de nouveaux cofinancements (État, ARS, Départements, fondations...).
- Le futur AAP restera ouvert à la diversité des acteurs et des approches, tant que les projets répondent à :
 - La logique de parcours,
 - Les besoins identifiés sur le territoire,
 - Et les objectifs de la priorité 2 du FSE+ (insertion des jeunes, inclusion, accompagnement vers l'autonomie).

Pérennisation des projets et effet levier du FSE+

- Le FSE+ a vocation à être un levier d'amorçage, non un financement structurel permanent.
→ Il n'assure pas la continuité financière à long terme des dispositifs qu'il soutient.

- Le rôle des porteurs et des collectivités est de transformer les résultats probants issus des expérimentations FSE+ en nouvelles pratiques pérennes, intégrées dans le fonctionnement ordinaire.
→ Autrement dit : le FSE+ doit faire évoluer les façons de faire.

- Les projets FSE+ doivent donc :
 - être évalués sur leurs impacts réels,
 - servir de références pour les politiques locales,
 - et mobiliser d'autres financeurs à moyen terme pour consolider leur pérennité.

Calendrier et période de mise en œuvre

- **Lancement prévu avant fin 2025.**
- **Le calendrier précis sera confirmé une fois les thématiques et le cahier des charges finalisé.**
- **Période de réalisation des actions :**
 - **Démarrage : 1er janvier 2025**
 - **Clôture : 31 décembre 2028**
- **Cette temporalité s'inscrit dans la continuité du programme FSE+ 2021-2027.**
- **Le rétroplanning permettra ainsi aux porteurs de préparer leurs candidatures d'ici fin 2025, pour un lancement opérationnel au 1er trimestre 2026.**

Les obligations de publicité et les principes horizontaux

**Lise LECA, Chargée de mission FSE
Service Fonds social européen**

FSE+, FTJ

Visibilité, transparence et communication

Rendre visible le soutien de l'Union européenne sur tous les supports de communication

Obligatoire : Emblème de l'Union européenne + mention « Cofinancé par l'Union européenne »



Cofinancé par
l'Union européenne

- ✓ Place de choix sur tous les supports
- ✓ De la même taille ou plus grand que les autres logos
- ✓ aucune autre identité visuelle et aucun autre logo ne doivent être utilisés pour mettre en relief le soutien de l'Union



l'Europe
s'engage
en France

⇒ **Il n'est pas obligatoire sur les supports !!!**

Interdiction pour tous de l'utiliser sur les affiches, les panneaux et les plaques.

A télécharger dans la logothèque | FSE pour respecter les formats 2021-2027 (police, taille et couleur de police, position du texte par rapport à l'emblème, mention en toutes lettres)

FSE+, FTJ

Visibilité, transparence et communication

L'emblème et la mention sont obligatoires sur les supports suivants:

- ✓ Les sites Internet
- ✓ Les médias sociaux



Pour ces deux supports, doit apparaître :
« une description succincte de l'opération en rapport avec le niveau de soutien, y compris sa finalité et ses résultats, qui met en lumière le soutien financier de l'Union »

- ✓ **Les documents et le matériel de communication internes et à destination du public et des participants**



+ lettres de mission, fiches temps, etc.

- ✓ Les signatures de mail
-

FSE+, FTJ

Visibilité, transparence et communication

- ✓ **Les affiches A3 (minimum) ou un affichage électronique équivalent**

Coût total de l'opération <100 000€ ou >100 000€ sans investissement matériel

=> Pendant la mise en œuvre d'une opération, les affiches informent le public du soutien obtenu par le fonds.

- ✓ **Les panneaux et plaques permanents**

Opérations dont le coût total est supérieur à 100 000 euros avec investissements matériels

⇒ [Le GENERATOR](#) sur le site internet FSE vous permet de créer affiches, panneaux et plaques | FSE

⇒ Les accrocher bien visibles du public (accueil, salle recevant le public)

FSE+, FTJ

Visibilité, transparence et communication

Les obligations de communication : FSE <https://fse.gouv.fr/les-obligations-de-communication>

La logothèque : <https://fse.gouv.fr/la-logotheque>

Créer affiches, panneaux et plaques : <https://fse.gouv.fr/creer-affiches-panneaux-et-plaques>

FSE+, FTJ

Visibilité, transparence et communication

Les sanctions

« Lorsque le bénéficiaire ne respecte pas les obligations qui lui incombent [...], et qu'aucune action corrective n'a été mise en place, l'autorité de gestion applique des mesures, dans le respect du principe de proportionnalité, en annulant jusqu'à 3 % du soutien octroyé par les Fonds à l'opération concernée. »

- **Règlement (UE) 2021/1060 du Parlement européen et du Conseil du 24 juin 2021 portant dispositions communes**
 - Chapitre III - Articles 46 à 50
 - Annexe IX
 - **Règlement (UE) 2021/1057 du Parlement et du Conseil du 24 juin 2021 instituant le Fonds social européen plus (FSE+) et abrogeant le règlement (UE) n° 1296/2013**
 - Partie III, chapitre III, article 36
-

FSE+, FTJ

Le respect des principes horizontaux

L'égalité femmes-hommes

La non-discrimination

L'accessibilité aux personnes en
situation de handicap

! Ce sont des critères de sélection pour les projets FSE+ / FTJ

! Le porteur les intègre dans son projet:

- de façon **spécifique**: le principe est au cœur de la finalité du projet = objectif du projet
- de façon **transverse** : les principes sont intégrés dans la mise en oeuvre du projet

! Obligatoires pour tout projet cofinancé et tout au long du cycle de vie du projet

- ✓ **À la conception du projet** : mentionner dans la demande de subvention comment les trois principes horizontaux seront pris en compte
- ✓ **Pendant la mise en œuvre** : appliquer les engagements prévus, former les équipes à ces principes; tenir des preuves documentées
- ✓ **Au bilan**: être en mesure de fournir des **justificatifs**

Article 9 du règlement (UE) 2021/1060 sur les principes horizontaux



FSE+, FTJ

Les principes horizontaux

Principe horizontal	Actions concrètes du porteur de projet
Égalité femmes-hommes	- Mixité dans les équipes d'intervenants et parmi les participants, - prise en compte des besoins spécifiques: garde d'enfants, horaires adaptés - Favoriser la formation et montée en compétences des femmes, et encourager la mixité dans des secteurs traditionnellement genrés - Actions de sensibilisation ou plan d'action pour corriger des déséquilibres identifiés
Non-discrimination	Faciliter l'embauche ou la participation de personnes éloignées de l'emploi Former le personnel à la non-discrimination et à l'inclusion
Accessibilité	Accessibilité des lieux d'accueil / des locaux (rampe, signalétique adaptée) Accessibilité cognitive et financière ; Accessibilité des supports (sous-titres, audiodescription, formats adaptés) Faciliter l'embauche ou la participation de personnes en situation de handicap Lutter activement contre les discriminations à l'embauche ou dans le déroulé du projet

Le principe du développement durable est présumé (réduire les impressions papier, choisir des prestataires écoresponsables, limiter les déplacements, etc.)

Le consortium

**Mathieu LEROY, Responsable de mission
Service fonds social européen**

Le consortium : une nouvelle modalité du FSE+

Le dépôt de projet en consortium est une nouvelle possibilité du FSE+ introduite pour renforcer la coopération entre acteurs territoriaux.



- Réponse adaptée au contexte de raréfaction des crédits nationaux.
- Favorise des démarches :
 - Territorialisées : réponses adaptées aux besoins locaux.
 - Mutualisées : partage des ressources et des expertises.
 - Coconstruites : réponses partagées des acteurs en fonction de leurs champs d'intervention respectifs
- Logique inversée en termes d'effet levier : le consortium par la mutualisation de ses sources de cofinancement permet de lever du FSE.
- Le FSE mobilisé par voie de consortium permet d'expérimenter des projets et de favoriser leur visibilité auprès d'autres cofinanceurs.

Fonctionnement du consortium

Le consortium permet de mutualiser les moyens et de co-construire des projets plus solides et plus territorialisés.



- Une demande unique déposée par un chef de file, au nom de l'ensemble des partenaires.
- Le chef de file assure :
 - Le dépôt de la demande de subvention.
 - Le respect des obligations vis-à-vis du service gestionnaire, du service FSE et des partenaires.
 - La mise en conformité de tous les membres avec la réglementation européenne.
- Ce fonctionnement est encadré par une convention de partenariat validée par la DGEFP, qui sécurise l'ensemble du dispositif.

Fonctionnement du consortium

Le consortium est un facteur de sécurisation et d'ouverture : il structure les partenariats et facilite l'accès à d'autres financements.



- Les opérations sont plus sécurisées, car partagées et portées collectivement.
- Permet de mobiliser d'autres sources de financement : collectivités, fondations, dons, etc.
- Met en avant des projets réussis et cofinancés par le FSE+, gages de crédibilité et d'utilité.
- Le FSE+ finance des projets, pas des structures : il accompagne le lancement, puis se retire une fois l'action consolidée.
- Ouvre la porte à de nouveaux partenaires (non habilités FSE+ à l'origine) pour enrichir l'accompagnement sur des enjeux tels que :
 - Santé mentale 🧠
 - Mobilité 🚲
 - Autonomie des jeunes 🧩

- Un consortium peut regrouper différents types d'acteurs, notamment des collectivités territoriales, des associations, ou d'autres personnes morales disposant d'une existence juridique reconnue.
→ Il n'y a donc aucune restriction de statut : tout organisme public ou privé juridiquement constitué peut en faire partie.
- Le consortium doit être structuré autour d'un chef de file.
→ Ce chef de file est le porteur administratif et financier du projet : il dépose la demande de subvention au nom du consortium, gère la convention FSE+, et assure le respect des obligations (européennes, financières, communication, etc.) pour l'ensemble des partenaires.
- Aucun consortium n'existe « prédéfini » par la DREETS ou par l'État.
→ Il appartient aux porteurs de le constituer eux-mêmes, en identifiant des partenaires locaux ou régionaux qui partagent la même logique d'action.
- Un consortium doit être fondé sur une complémentarité réelle des acteurs et une gouvernance claire, formalisée par une convention de partenariat.
→ Celle-ci précise les rôles, les engagements et les modalités de répartition des crédits entre membres.

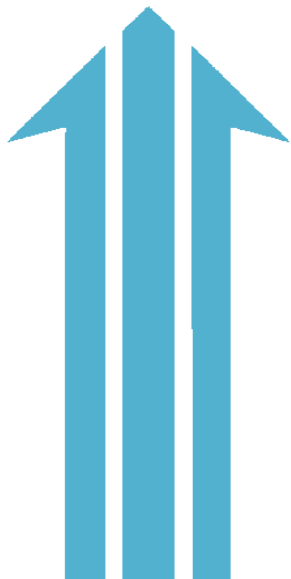
Conclusion

**Emmanuel RICHARD, Chef du pôle solidarités, Insertion
DREETS Hauts-de-France**

Continuité

Le FSE+ poursuit son engagement auprès de l'Aide sociale à l'enfance

Trois mots-clés : appui, levier, collaboration



- Le premier appel à projets a permis de consolider trois grands axes d'action au service des jeunes de l'ASE.
- Les retours du terrain confirment leur pertinence et leur efficacité.
- Deux nouveaux axes : santé mentale et mobilité
- Double objectif :
 - assurer la continuité de l'appui européen aux politiques d'insertion et d'autonomie des jeunes.
 - améliorer, consolider et enrichir les dispositifs grâce aux retours

Communication

Mettre en valeur les réussites du FSE+ et les rendre visibles

Trois mots-clés : appui, levier, collaboration



- Nous avons bien communiqué sur le lancement des appels à projets.
- Il est désormais temps de communiquer sur les résultats :
 - Les actions concrètes menées,
 - Les réussites collectives,
 - Les parcours transformés.
- Cette valorisation doit être commune : DREETS, Départements, porteurs de projets.
- Elle donnera à voir l'utilité du FSE+ pour les jeunes, les acteurs et les territoires.

Cohérence — notre boussole



Ensemble, faisons progresser le parcours des jeunes

Contacts :

DREETS-HDF.NORDPDC-FSE@dreets.gouv.fr

gwladys.pazze@dreets.gouv.fr